ESTIMATES

Competition Tribunal

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-10

ISBN 0-660-61801-X

Competition Tribunal

2002–2003
Estimates

A Report on Plans and Priorities

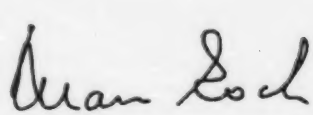

Allan Rock
Minister of Industry

Table of Contents

Section I: Messages 1
Minister's Portfolio Message 1
Management Representation Statement 3

Section II: Raison d'être 5

Section III: Plans and Priorities 7
Plans and Priorities by Strategic Outcome 8

Section IV: Organization 11
Departmental Planned Spending 12

Section V: Annexes 13
Spending Authorities 13
Other Information 14

102-05163/

Section I
Messages

Minister's Portfolio Message

Today, our people, our universities and our industries are successfully competing around the globe. At the same time, we have a democratic society and way of life that continues to be judged one of the best in the world. To continue our economic growth and social development, indeed, to continue our success as a nation, we must strive to be among the best in creating and commercializing new knowledge. We are committed to building a world-leading, knowledge-based economy and we need to be more innovative to stay competitive.

The Industry Portfolio organizations are:

- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Business Development Bank of Canada*
- Canada Economic Development for Quebec Regions
- Canadian Space Agency
- Canadian Tourism Commission*
- Competition Tribunal
- Copyright Board Canada
- Enterprise Cape Breton Corporation*
- Industry Canada
- National Research Council Canada
- Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
- Standards Council of Canada*
- Statistics Canada
- Western Economic Diversification Canada

*Not required to submit a Report on Plans and Priorities.

To support a nation of innovators, we are investing in the skills and abilities of all Canadians so that they can actively contribute to and participate in today's knowledge-based economy. By harnessing our human potential and talent, we can continue our economic success.

The Government of Canada is investing in research and development to improve the capability of our universities and private sector firms to compete internationally. To foster a culture of innovation, we are creating an environment that is favourable to innovation, an environment of trust and confidence, where the public and private interests are protected and there are marketplace incentives for innovation.

Whether stimulating the creation and use of knowledge, supporting the creation and development of businesses and industries, promoting inclusive economic growth, or ensuring a fair and equitable marketplace, each of the fifteen member organizations of the Industry Portfolio is contributing to Canada's innovation strategy. Their work with public and private sector partners across the country is key to Canada's success.

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities for the Competition Tribunal which describes their expected achievements and results over the next three years.

With the development and implementation of its e-filing system, the Competition Tribunal is very proud to be regarded within the legal community as a leader in service innovation and will continue to enhance the Tribunal's filing process using forward-looking technology.

To secure Canada's continued success in the 21st century, we are committed to nurturing and developing the potential of all our citizens in every community across our nation. By investing in organizations like the Competition Tribunal, we will continue building an innovative economy and society for the benefit of all Canadians.

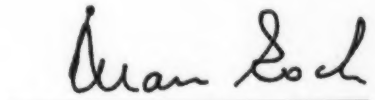

The Honourable Allan Rock

Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION
REPORT ON PLANS AND PRIORITIES 2002–2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002–2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Registry of the Competition Tribunal.

To the best of my knowledge, the information in this document:

- Accurately portrays the organization's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of the 2002–2003 Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Monique Séguin

Date: February 4, 2002

Section II
Raison d'être

The Competition Tribunal is a quasi-judicial adjudicative tribunal created in 1986 by the *Competition Tribunal Act*. Its mandate is to hear applications and issue orders related to the civil reviewable matters set out in Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*, whose purpose is to maintain and encourage competition in Canada, and to ensure that firms compete fairly and markets operate efficiently. The Tribunal has no other function and operates at arm's length from government and its departments.

Since its creation, the Tribunal has heard cases relating to mergers, abuse of dominant position and various trade practices that involved key players in a number of industries. Some of the products and services dealt with include airline computer reservations systems, oil refining and gasoline retailing, community newspapers, aspartame, waste disposal, car parts, marketing research services and shared electronic network services.

To find out more about the Competition Tribunal, click on: www.ct-tc.gc.ca

The *Competition Tribunal Act* also provides for an administrative infrastructure for the Tribunal. Through its Registry, the Tribunal can hold its hearings anywhere in Canada for the proper conduct of the Tribunal's business as necessary. The Registry is also the repository for filing applications and documents and issuing documents and orders for all cases brought before the Tribunal.

Section III
Plans and Priorities

The last fiscal year was a ground-breaking year for the Tribunal and Registry in terms of modernizing its operations. The electronic filing and hearing project continues to set a standard for the legal community, winning the Award of Excellence at the Canadian Information Productivity Awards ceremony in Toronto. Enhancement to the system and simplification to the Tribunal's Rules of Practice and Procedures will continue to be key initiatives for the Tribunal.

Fiscal year 2002–2003 will see the Competition Tribunal's mandate increased with the enactment of the amendments to the *Competition Act* and the *Competition Tribunal Act*. The proposed amendments will benefit Canadian businesses and individuals alike. Changes to the legislation will help to build a more efficient, innovative and competitive marketplace in the changing global economy and increase the Tribunal's powers and simplify procedures. The amendments may affect the operations of the Competition Tribunal by:

- streamlining the Competition Tribunal process by providing for cost awards, summary dispositions and references;
- broadening the scope under which the Tribunal may issue temporary orders; and
- allowing any person to apply to the Tribunal for leave to make an application under section 75 (refusal to deal) and section 77 (exclusive dealing, tied selling and market restriction) of the *Competition Act*.

The Tribunal's major planning challenge is that the number of applications brought before it depends on the enforcement policy adopted by the Commissioner of Competition. Since the creation of the Tribunal, the Commissioner has been the only applicant to bring cases before the Tribunal. Because the Tribunal has no functions other than those associated with the hearing of applications and the issuance of orders, it can only react to external demands. The Tribunal and Registry are constantly looking at ways to enhance preparedness so that cases are processed promptly and fairly.

Plans and Priorities by Strategic Outcome

Tribunal Business Line

Strategic Outcome	Planned Results	Priorities	Resources (thousands)		
			2002 2003	2003 2004	2004 2005
To provide a court of record to hear and determine, as informally and expeditiously as circumstances and considerations of fairness permit, applications under Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*.	Enhanced Tribunal effectiveness and transparency while preserving fairness. Improved client service. Simplified procedures.	The permanent Tribunal/Bar Liaison Committee will continue to review and amend the rules of practice and procedure to further streamline the established process.	$250	$250	$250
	A system to accommodate electronic filing and electronic hearings: • to produce significant time and cost savings for all litigants; • to accelerate document interchange among parties; and • to make information more readily available to all Canadians.	The Tribunal will continue enhancing the e-filing/hearing project with input from stakeholders.			
	Accelerated hearing process.	Active case management to reduce case delays, to shorten filing time lines when possible and to help counsel resolve issues in a timely and fair manner.			

Registry Service Line

Strategic Outcomes	Planned Results	Priorities	Resources (thousands)		
			2002–2003	2003–2004	2004–2005
A Registry service that provides administrative support to Tribunal members and litigants and also provides timely access to case records and decisions.	Efficient case processing and hearing services to the Tribunal and litigants and management of the Tribunal's case records through: • timely access to case documentation and providing appropriate information on the Tribunal that will assist litigants and the public to better understand case proceedings; and • the use of technologies that will result in efficiencies and cost reduction, and facilitate the advancement of cases.	Develop and improve systems in support of the case management system and the e-filing system to facilitate the upload of case information and documents. With the help of user feedback, continue to enhance the Tribunal's Web site.	$1,250	$1,250	$1,250
	Modern document and filing systems that use Internet technology: • to increase service efficiency for the Tribunal, litigants and the public in process management, hearing support, access to case documents and the provision of information; and • to give the public and litigants access to information on the Tribunal's rules of practice and procedure, case records and decisions.	Use e-filing and hearings as an alternative method of work. Amend the Tribunal's rules of practice and procedures to accommodate e-filing and hearings. Make the necessary modifications to the Tribunal's hearing room to accommodate electronic hearings. Amend Registry procedures for e-filing based on the Tribunal's review of rules of practice and procedure.			

COMPETITION TRIBUNAL

Strategic Outcomes	Planned Results	Priorities	Resources (thousands)		
			2002–2003	2003–2004	2004–2005
	Economies of sharing support services with other federal agencies and departments: • to realize savings; • to share best practices; and • to help the Registry maximize its ability to handle its workload.	When appropriate for hearings outside Ottawa, arrange cost-effective short-term secondments with Federal Court regional registries to provide court services. Negotiate the use of hearing room facilities with regional offices of other federal agencies to avoid the high cost of commercial facilities for hearings outside Ottawa. Continue actively promoting use by other departments and agencies of the Tribunal's hearing room facilities when the Tribunal is not using them. As a member of the Modern Controllership Cluster Group, implement the Capacity Assessment Action Plan. Continue to be an active member of the Small Administrative Agency Network by attending regular meetings and using this forum to share best practices, and establish important networks.			

Section IV
Organization

The Tribunal is composed of not more than four judicial members and not more than eight non-judicial members. Non-judicial members have backgrounds in economics, business, accounting, marketing and other relevant fields. Figure 1 shows the Tribunal's organizational structure.

The Governor in Council appoints judicial members, on the recommendation of the Minister of Justice, from among the judges of the Federal Court, Trial Division, and designates one of the judicial members as Chair of the Tribunal. The Governor in Council appoints non-judicial members on the recommendation of the Minister of Industry. Appointments are for a fixed term not exceeding seven years; members may be re-appointed.

The Registry has been designated a department for the purposes of the *Financial Administration Act*, with the Minister of Industry as its minister and the Registrar as the deputy head. The Registry has 14 full-time employees including the Registrar, the Deputy Registrar, the Legal Advisor and the Corporate Services Officer. Registry staff provide all necessary administrative support required by the Tribunal for the hearing and disposition of all applications. They respond to all requests for information by the legal community, researchers and the public on the status of cases, the Tribunal's rules of practice and procedure, and its case law.

Figure 1: Organizational Structure

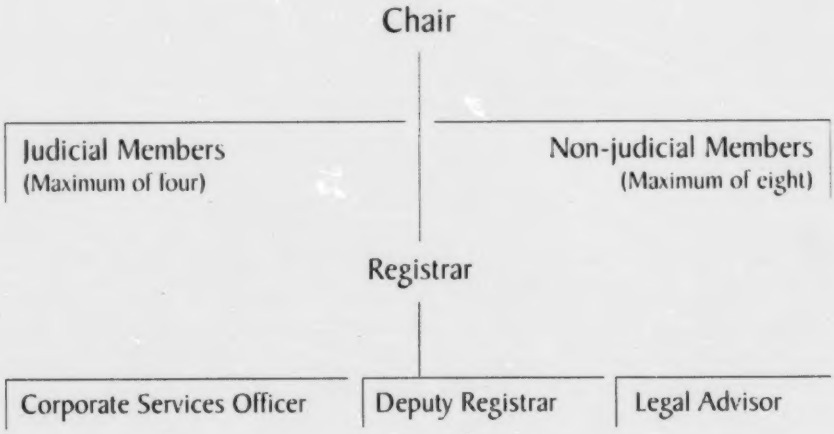

Departmental Planned Spending

(S thousands)	Forecast Spending 2001–2002	**Planned Spending 2002–2003**	Planned Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005
Budgetary Main Estimates	1,512	**1,540**	1,540	1,540
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	1,512	**1,540**	1,540	1,540
Adjustments[1]	202	-	-	-
Net Planned Spending[2]	1,714	**1,540**	1,540	1,540
Plus: Cost of services received without charge	454	**454**	454	454
Net Cost of Program	2,168	**1,994**	1,994	1,994
Full-Time Equivalents	14	**14**	14	14

1 This amount includes the 5% carry forward of $34,713 from the budget of 2000–2001, $56,000 for collective bargaining compensation and $110,600 for the Modern Comptrollership Initiative. (As the host organization and member of the Cluster Group, the Competition Tribunal administered these funds on behalf of the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, the Copyright Board Canada and the Civil Aviation Tribunal. The funds were used to set up the Project Management Office and for the Capacity Assessment Check.) These adjustments do not take into account money set aside for the Employee Benefit Plan.

2 Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Section V
Annexes

Spending Authorities

Table 5.1: Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	**1,540**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**400**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	**54**
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	**-**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**-**
2002–2003 Net Cost of Program	**1,994**

Other Information

Enabling Legislation

Competition Tribunal Act, R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 19
Part VII.1, *Competition Act,* R.S.C. 1985, c. C-34
Part VIII, *Competition Act,* R.S.C. 1985, c. C-34

For Further Information

Registry of the Competition Tribunal
90 Sparks Street, Suite 600
Ottawa, Ontario K1P 5B4

General Information:	(613) 957-3172
Registrar:	(613) 957-7851
Legal Advisor:	(613) 954-0452
Facsimile:	(613) 957-3170
World Wide Web:	*http://www.ct-tc.gc.ca*

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal de la concurrence

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-10

ISBN 0-660-61801-X

Tribunal de la concurrence

Budget des dépenses
2002–2003

Rapport sur les plans et les priorités

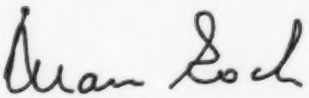

Allan Rock
Ministre de l'Industrie

Table des matières

Section I : Messages 1
Message du Ministre pour le Portefeuille 1
Déclaration de la direction 3

Section II : Raison d'être 5

Section III : Plans et priorités 7
Plan et priorités par résultat stratégique 8

Section IV : Organisation 11
Dépenses ministérielles prévues 12

Section V : Annexes 13
Autorisations de dépenser 13
Autres renseignements 14

Section I
Messages

Message du Ministre pour le Portefeuille

Aujourd'hui, les gens, les universités et les industries du Canada soutiennent la concurrence dans le monde entier. De plus, la société et le mode de vie démocratiques des Canadiens sont encore et toujours considérés des plus enviables. Cependant, pour que la croissance économique et le progrès social se poursuivent et, en fait, que le pays continue à prospérer, il faut s'efforcer d'être parmi les meilleurs, à l'échelle mondiale, pour ce qui est de la création et de la commercialisation du nouveau savoir. Nous sommes déterminés à bâtir une économie du savoir à l'avant-garde mondiale et nous devons innover davantage pour rester concurrentiels.

Organisations constituant le Portefeuille de l'Industrie :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada*
- Commission canadienne du tourisme*
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes*
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton*
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

*Organisation non tenue de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.

Pour épauler un pays d'innovateurs, nous investissons dans les compétences, afin que tous les Canadiens puissent participer activement à l'économie du savoir d'aujourd'hui. C'est en canalisant le potentiel humain et le talent de chacun que nous pourrons continuer à prospérer.

Le gouvernement du Canada investit dans la recherche-développement pour aider les universités et le secteur privé canadiens à soutenir la concurrence internationale. Pour favoriser l'innovation, nous créons un environnement qui lui est propice, un environnement où règne la confiance, où les intérêts publics et privés sont protégés et où le marché incite à l'innovation.

Qu'il s'agisse de stimuler la création et l'utilisation du savoir, de soutenir la création et le développement des entreprises et des industries, de promouvoir la croissance économique inclusive ou de veiller à ce que le marché soit juste et équitable, chacune des quinze organisations membres du Portefeuille de l'Industrie contribue à la stratégie d'innovation du Canada. Leur travail avec des partenaires des secteurs public et privé de partout au Canada est la clé de la réussite canadienne.

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités au nom du Tribunal de la concurrence. Ce rapport informe la population canadienne des réalisations prévues pour les trois prochains exercices.

Le Tribunal de la concurrence est fier d'être considéré, au sein du milieu juridique, comme étant en tête de l'innovation en matière de services grâce au développement et à la mise en oeuvre de son système de dépôt électronique et il continuera à améliorer sa procédure de dépôt en utilisant une technologie conçue en fonction de l'avenir.

Pour consolider la réussite du Canada au XXI^{e} siècle, nous prenons l'engagement d'aider les citoyens canadiens de toutes les communautés, d'un océan à l'autre, à développer leur potentiel. L'investissement dans des organismes comme le Tribunal de la concurrence nous permettra de continuer à bâtir, pour le bénéfice de tous les Canadiens, une économie et une société innovatrices.

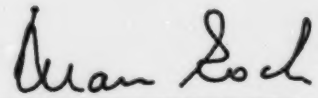

L'honorable Allan Rock

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION
LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS 2002-2003

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 du Greffe du Tribunal de la concurrence.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériel.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : Monique Séguin

Date : le 4 février 2002

Section II
Raison d'être

Le Tribunal de la concurrence est un tribunal quasi judiciaire qui a été créé en 1986 en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Il a pour mandat d'entendre des demandes et de rendre des ordonnances relatives aux affaires civiles susceptibles d'examen selon les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*, dont l'objet est de maintenir et de favoriser la concurrence au Canada ainsi que de veiller à ce que les entreprises se livrent une concurrence équitable et à ce que les marchés fonctionnent de manière efficace. Le Tribunal n'est investi d'aucune autre fonction et s'acquitte de sa mission en toute indépendance vis-à-vis du gouvernement et de ses ministères.

Depuis sa création, le Tribunal a entendu des affaires concernant les fusionnements, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés d'un certain nombre d'industries. Parmi les produits et services concernés, mentionnons les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, le raffinage du pétrole et la vente d'essence au détail, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les services d'étude de marché et les réseaux électroniques partagés.

Pour de plus amples renseignements au sujet du Tribunal de la concurrence, visitez le site Web du Tribunal à l'adresse http://www.ct-tc.gc.ca.

La *Loi sur le Tribunal de la concurrence* pourvoit également à l'organisation administrative du Tribunal. Par l'intermédiaire de son greffe, le Tribunal peut tenir ses audiences partout au Canada, selon les besoins, pour le bon fonctionnement du Tribunal. Le Greffe est également l'endroit où sont déposés les demandes et autres documents et d'où proviennent les documents et ordonnances du Tribunal dans tous les cas qui lui sont soumis.

Section III
Plans et priorités

Au cours du dernier exercice, le Tribunal de la concurrence (« Tribunal ») et le Greffe ont jeté les bases de la modernisation de leurs opérations. Le projet de dépôt et d'audience électroniques reste un modèle à suivre dans le milieu juridique et il s'est vu décerner le Prix d'excellence lors de la cérémonie du Concours de l'informatique et de la productivité pour l'avenir qui a eu lieu à Toronto. L'amélioration du système et la simplification des règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal continueront d'être ses initiatives principales.

Au cours de l'année financière 2002-2003, le mandat du Tribunal sera élargi avec la promulgation des modifications à la *Loi sur la concurrence* et à la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Dorénavant, les citoyens canadiens seront avantagés au même titre que les entreprises canadiennes par les modifications proposées. Dans un contexte économique mondial nouveau et en constante évolution, ces modifications permettront au marché de devenir plus efficace, plus innovateur et plus concurrentiel, augmenteront les pouvoirs du Tribunal et simplifieront les procédures. Elles pourront avoir une incidence sur les activités du Tribunal en :

- permettant au Tribunal d'accorder, dans certains cas, des frais, de rendre des décisions sommaires et d'entendre des renvois;
- élargissant le pouvoir du Tribunal en ce qui a trait aux ordonnances temporaires;
- permettant à toute personne de demander au Tribunal la permission de présenter une demande en vertu des articles 75 (refus de vendre) ou 77 (exclusivité, ventes liées et limitation du marché) de la *Loi sur la concurrence*.

Le Tribunal fait face à un défi de taille lors de son exercice de planification étant donné que le nombre de demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique adoptée par le commissaire de la concurrence en matière d'application de la Loi. Depuis sa création, seul le commissaire a présenté les demandes au Tribunal. Étant donné que le Tribunal a pour seules fonctions l'audition de demandes et le prononcé d'ordonnances, son activité dépend entièrement des demandes externes. Le Tribunal et le Greffe sont constamment à la recherche de nouvelles méthodes afin d'améliorer leur capacité de traiter les affaires dans les moindres délais et de manière équitable.

Plan et priorités par résultat stratégique

Secteur d'activité du Tribunal

Résultat stratégique	Résultats escomptés	Priorités	Ressources (en milliers de dollars)		
			2002-2003	2003–2004	2004–2005
Tenir lieu de cour d'archives appelée à entendre et à trancher de façon aussi informelle et expéditive que possible, compte tenu des circonstances et des impératifs liés à l'équité, les demandes fondées sur les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*.	Accroître l'efficacité et la transparence du Tribunal, tout en préservant l'équité. Améliorer le service à la clientèle. Simplifier les procédures.	Le comité permanent de liaison entre le Tribunal et le Barreau continuera à examiner et à modifier les règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal afin de simplifier davantage le processus établi.	250 $	250 $	250 $
	Améliorer le système de dépôt et d'audiences électroniques de manière • à permettre à toutes les parties à un litige de réaliser des économies importantes en temps et en argent; • à accélérer l'échange de documents entre les parties; • à accroître l'accessibilité des renseignements pour tous les citoyens canadiens.	Le Tribunal continuera à améliorer le projet de dépôt et d'audiences électroniques en tenant compte des parties intéressées.			
	Accélérer le processus d'audition des demandes.	Le Tribunal favorisera une gestion active des affaires afin de réduire les délais d'audition, d'abréger les délais de dépôt lorsque c'est possible et d'aider les avocats à trancher les questions en litige d'une manière équitable et en temps opportun.			

Secteur d'activité du Greffe

Résultats stratégiques	Résultats escomptés	Priorités	Ressources (en milliers de dollars)		
			2002–2003	2003–2004	2004–2005
Offrir au Tribunal un service du Greffe qui fournit un appui administratif aux membres du Tribunal et aux parties ainsi que l'accès en temps opportun aux dossiers et aux décisions.	Offrir au Tribunal et aux parties des services efficaces de gestion des affaires et d'audition des demandes et gérer efficacement les dossiers du Tribunal, c'est-à-dire : • le Greffe assurera l'accès en temps opportun aux documents concernant les affaires et fournira des renseignements pertinents qui aideront les parties au litige et le public à mieux comprendre les procédures; • le Greffe favorisera l'utilisation de techniques qui se traduiront par des efficiences et par une baisse des coûts et faciliteront l'instruction des affaires.	Mettre au point et améliorer les systèmes d'appui au système de gestion des affaires et au système de dépôt électronique pour faciliter le téléchargement de renseignements et de documents relatifs aux affaires. Continuer à améliorer le site Web du Tribunal en tenant compte de la rétroaction des utilisateurs.	1 290 $	1 290 $	1 290 $
	Mettre en place des systèmes modernes de préparation et de dépôt des documents qui sont fondés sur la technologie de l'Internet : • le Greffe veillera à accroître l'efficience des services offerts au Tribunal, aux parties et au public en ce qui a trait à la gestion des affaires, à l'appui au cours de l'audition, à l'accès aux documents et à la communication de renseignements; • le Greffe veillera à ce que le public et les parties au litige aient accès aux renseignements sur les règles régissant la pratique et la procédure, les dossiers et les décisions du Tribunal.	Utiliser le dépôt et les audiences électroniques comme autre méthode de travail. Modifier les règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal pour permettre le dépôt et les audiences électroniques. Apporter à la salle d'audience du Tribunal les modifications nécessaires pour faciliter les audiences électroniques. Modifier les marches à suivre du Greffe en matière de dépôt électronique en tenant compte de l'examen des règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal.			

Résultats stratégiques	Résultats escomptés	Priorités	Ressources (en milliers de dollars)		
			2002–2003	2003–2004	2004–2005
	Partager des services de soutien avec d'autres organismes et ministères fédéraux afin : • de réaliser des économies; • de partager les pratiques optimales; • d'aider le Greffe à maximiser sa capacité en ce qui a trait au traitement de sa charge de travail.	Dans le cas des audiences tenues à l'extérieur d'Ottawa, lorsque les circonstances s'y prêtent, conclure des ententes d'affectation provisoire rentables avec les greffes régionaux de la Cour fédérale afin de fournir des services au Tribunal. Négocier l'utilisation des salles d'audience avec les bureaux régionaux d'autres organismes fédéraux afin d'éviter le recours à des installations commerciales coûteuses dans le cas des audiences tenues à l'extérieur d'Ottawa. Continuer à promouvoir activement l'usage de la salle d'audience du Tribunal par d'autres ministères et organismes lorsque le Tribunal ne s'en sert pas. En tant que membre du groupe pluricellulaire de la fonction de contrôleur moderne, mettre en oeuvre le plan d'action pour l'évaluation de la capacité. Continuer d'être un membre actif du Réseau des administrateurs de petits organismes en participant régulièrement aux réunions et en utilisant ce forum afin de partager les pratiques optimales et d'établir des réseaux importants.			

Section IV
Organisation

Le Tribunal est composé d'au plus quatre membres provenant de la magistrature et d'au plus huit autres membres. Les membres non judiciaires ont des connaissances spécialisées dans les domaines de l'économie, du commerce, de la comptabilité et de la commercialisation ainsi que dans d'autres secteurs pertinents. La structure organisationnelle du Tribunal est illustrée au Tableau 1.

Le gouverneur en conseil désigne les membres judiciaires suivant la recommandation du ministre de la Justice parmi les juges de la Section de première instance de la Cour fédérale et nomme l'un d'eux à titre de président du Tribunal. Le gouverneur en conseil nomme les membres non judiciaires suivant la recommandation du ministre de l'Industrie. Les mandats ont une durée déterminée d'au plus sept ans et peuvent être renouvelés.

Le Greffe a été désigné à titre de ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre de l'Industrie en étant le ministre responsable et le registraire, le sous-chef. Le Greffe compte quatorze employés à temps plein, dont le registraire, le registraire adjoint, la conseillère juridique ainsi que l'agente des services ministériels. Le personnel du Greffe fournit l'appui administratif dont le Tribunal a besoin pour entendre et trancher toutes les demandes. Il répond à toutes les demandes de renseignements du milieu juridique, des chercheurs et du public au sujet des étapes franchies dans une affaire, des règles régissant la pratique et la procédure du Tribunal et des décisions qu'il a rendues.

Tableau 1 : Composition de l'organisme

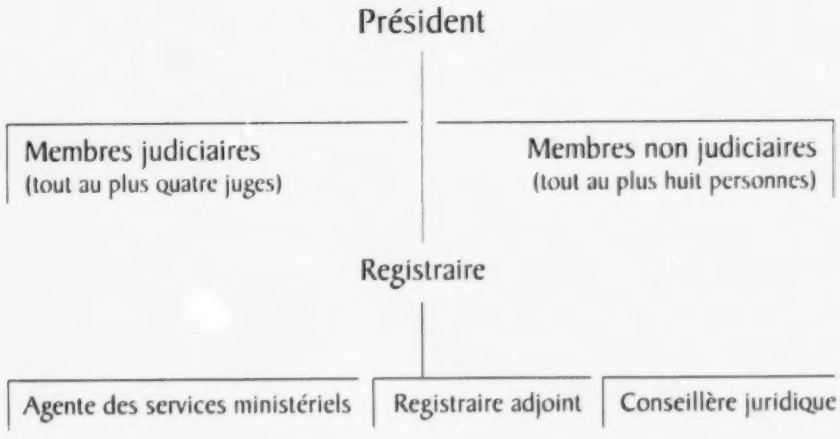

Dépenses ministérielles prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1512	**1540**	1540	1540
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	1512	**1540**	1540	1540
Rajustements[1]	202	-	-	-
Dépenses nettes prévues[2]	1714	**1540**	1540	1540
Plus : Coût des services reçus sans frais	454	**454**	454	454
Coût net du programme	2168	**1994**	1994	1994
Équivalents temps plein	14	**14**	14	14

[1] Ce montant comprend le surplus de 5 % reporté du budget 2000-2001 de 34 713 $, un montant de 56 000 $ relatif aux conventions collectives et un montant de 110 600 $ pour l'initiative de la Fonction de contrôleur moderne. (En tant qu'organisme d'accueil et membre du groupe pluricellulaire, le Tribunal de la concurrence a administré ces fonds au nom du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, de la Commission du droit d'auteur Canada et du Tribunal de l'aviation civile. Ces fonds ont été utilisés pour la mise sur pied du Bureau de gestion de projets et pour la vérification de l'évaluation de la capacité). Ces rajustements ne tiennent pas compte de la somme d'argent mise de côté pour le régime d'avantages sociaux des employés.

[2] Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

Section V
Annexes

Autorisations de dépenser

Tableau 5.1 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nette prévues	**1540**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**400**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	**054**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	-
Coût net du programme pour 2002-2003	**1994**

Autres renseignements

Lois habilitantes

Loi sur le Tribunal de la concurrence, L.R.C. 1985 (2e supp.), c. 19
Partie VII.1, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. 1985, c. C-34
Part VIII, *Loi sur la concurrence*, L.R.C. 1985, c. C-34

Pour obtenir de plus amples renseignements

Greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, pièce 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Numéro de téléphone :	(613) 957-3172
Registraire :	(613) 957-7851
Conseillère juridique :	(613) 954-0452
Numéro de télécopieur :	(613) 957-3170
Site Internet :	*http://www.ct-tc.gc.ca*